

# Les Sites Naturels Sacrés Côtiers au Sénégal. Aperçu, Potentiel, Menaces et Perspectives.



Mare Casamance (M. Diouf)

## Introduction

Au Sénégal, comme dans les autres pays d'**Afrique de l'Ouest**, les sites naturels sacrés (SNS) sont encore peu étudiés, malgré leur potentiel en termes de protection des ressources côtières et marines. Régis par des systèmes socioculturels ancestraux, ces écosystèmes «sacrés» sont le haut-lieu de pratiques culturelles spécifiques et revêtent pour les populations locales un intérêt majeur.

Du point de vue de la recherche, une meilleure connaissance des systèmes de gestion des ressources à travers les aspects culturels pourrait servir à valoriser des pratiques traditionnelles comme outils de conservation et également promouvoir l'implication de tous les acteurs dans la conservation de la diversité biologique à travers la pérennisation de valeurs culturelles ancestrales sur le déclin.

La Fondation Internationale du Banc d'Arguin FIBA s'est fixée pour mission d'appuyer la conservation, la valorisation et la promotion du Banc d'Arguin et des autres écosystèmes littoraux critiques ouest-africains pour un développement harmonieux et durable. Les thématiques privilégiées dans la mise en œuvre du programme de la fondation incluent la conservation marine et côtière dans les habitats critiques, l'appui à la constitution d'un réseau régional d'aires marines protégées, la gestion des ressources naturelles (notamment espèces protégées et/ou menacées), la co-gestion et l'influence des choix politiques.

Une étude a été réalisée au Sénégal<sup>1</sup> et dans trois autres pays côtiers ouest-africains, en vue de contribuer à la valorisation du rôle des savoirs traditionnels et plus particulièrement des sites naturels sacrés pour la conservation des ressources marines et côtières dans l'écorégion marine ouest-africaine<sup>2</sup> et plus particulièrement dans le cadre du réseau régional d'aires marines protégées RAMPAO.

Les principales recommandations issues de cette étude ont été consignées dans une série de notes politiques ayant pour objectif d'appuyer les décideurs locaux à mieux **Connaître** les caractéristiques des SNS, **pour Agir** en faveur de la promotion et prise en compte de ces modes de gestion traditionnelle des ressources naturelles **et Changer** les cadres et outils formels de gestion actuels pour leur reconnaissance et valorisation.

<sup>1</sup> Fall S.M. et al. 2011

<sup>2</sup> Les sept pays concernés sont le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Cap Vert, la Guinée et la Sierra-Léone

Apprendre  
à connaître  
les SNS

## Les SNS côtiers et marins

A l'image de certains états côtiers de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal a depuis plus de trois décennies créé des aires marines protégées pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins. En parallèle, certains de ces écosystèmes, protégés ou non, abritent des sites naturels sacrés qui sont les habitats d'une riche biodiversité, grâce à des pratiques endogènes séculaires en matière de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.

Traditionnellement, la valorisation des sites naturels se fait avant tout pour le maintien et la pérennisation des valeurs culturelles ancestrales. Ces sites sont subdivisés en «espace visible et tangible», sur lequel l'homme peut avoir une certaine emprise en se l'appropriant et en le transformant, et en «espace invisible et intangible», qui, lui, dépend de la sphère du surnaturel. Cette appréhension du mystique par l'homme se fait par l'intermédiaire des initiés, détenteurs d'un savoir ésotérique. Même si encore trop peu de travaux soulignent l'intérêt des SNS pour la conservation de la diversité biologique, leur rôle est de plus en plus reconnu au niveau international et notamment par la Convention des Nations Unies pour la diversité Biologique CBD.



FIBA



RAMPAO



PRCM

PROGRAMME REGIONAL DE CONSERVATION  
DES RESSOURCES MARINES ET CÔTIÈRES  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

# Cadrage légal et statutaire

## Lois et statuts

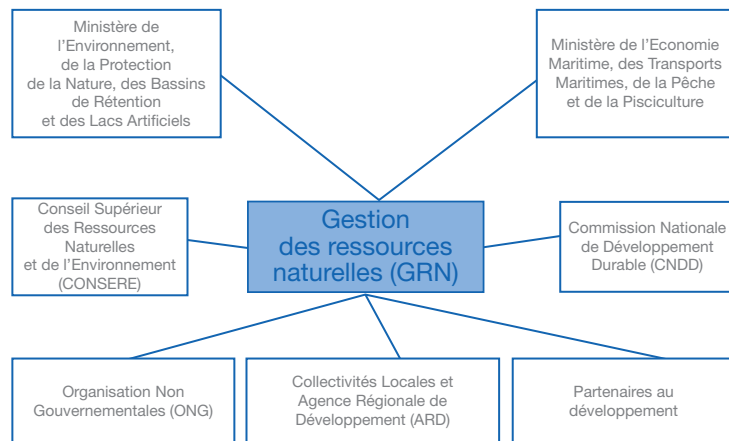
Le cadre juridique pour la conservation des ressources naturelles au Sénégal remonte à l'époque coloniale. D'abord pensée sous la forme d'un régime normatif et répressif pour la conservation des ressources forestières, cette législation a, de nos jours, évolué, pour s'adapter d'une part au contexte national, marqué par la décentralisation et la lutte contre la pauvreté et d'autre part, au contexte international dominé par les principes et idéaux promus par le système des Nations Unies, en faveur du développement durable, la gouvernance participative et la

conservation de la diversité biologique. Grâce à cette évolution, de nombreux textes législatifs ont été modifiés et de nouveaux textes sont adoptés. À l'extérieur des aires protégées officielles, les régimes relèvent le plus souvent de la coutume, alors que dans les sites naturels sacrés faisant partie intégrante des AMP officiellement reconnues, l'ensemble des dispositions juridiques et administratives officielles définissant et gouvernant les droits d'accès, d'extraction des ressources, de gestion/contrôle et d'exclusions sont également appliquées aux sites naturels sacrés.

## Logique d'acteurs

De nombreux établissements publics interviennent dans la gestion de l'environnement, notamment le Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature, le Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes, le Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement (CONSERE) et les collectivités locales responsables de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles sur leur territoire.

Le Sénégal bénéficie également de l'appui de plusieurs Organisations Non Gouvernementales internationales. Par ailleurs de nombreux partenaires au développement soutiennent techniquement et financièrement les politiques publiques et les initiatives locales.



# Menaces et Facteurs aggravants pour l'équilibre des SNS

La conservation des paysages du littoral est confrontée à des problèmes, aussi bien à l'échelle nationale que locale. A l'échelle nationale, les contraintes et défis qui affectent la conservation des paysages côtiers et marins sont nombreux et de plusieurs ordres, y compris le changement climatique, dont les effets se font particulièrement ressentir sur les côtes basses du littoral sénégalais. D'autre part, l'érosion marine et côtière constitue un autre phénomène qui affecte de plus en plus la zone côtière, entraînant une perte de 3 à 4 km de terres en moyenne par an et la détérioration des moyens d'exis-

tence et des conditions de vie des communautés locales.

Une autre menace est l'extraction du sable marin, qui constitue un des exemples les plus typiques des actions anthropiques ayant un impact important, particulièrement dû aux prélèvements de sable sur le littoral à des fins de constructions. Parmi les menaces on peut également mentionner la surexploitation des ressources halieutiques et la dégradation des habitats côtiers et marins, les inondations des établissements humains du littoral et la croissance démographique non maîtrisée.

# Stratégies locales de conservation, de gestion et valorisation des SNS

Dans les sociétés traditionnelles, le système de conservation des ressources a pour fondement la représentation que les communautés ont de leur environnement. Ces systèmes reposent sur le respect de la sacralité incarnée par un génie, «propriétaire» du site et garant de la sécurité du groupe humain dont l'ancêtre éponyme a passé avec ce dernier un pacte de bon voisinage. Malgré l'influence de l'islam et du christianisme et le syncrétisme qui rejaillit dans les comportements quotidiens des hommes et des femmes et dans leurs rapports avec les ressources naturelles, le fonds culturel ancestral reste solidement ancré dans les sociétés locales.

Les mystères qui entourent les SNS, les mythes et les croyances associés à ces espaces sont à l'origine des règles et pratiques qui assurent la conservation des ressources naturelles et la stabilité des écosystèmes de ces milieux. La gestion des sites est assurée par le gardien du site ou maître du fétiche selon les cas, issus de la famille dépositaire ; celui-ci est considéré comme le maître des lieux, car il détient les connaissances et les rituels qui assurent la stabilité du pacte entre le génie, la famille dépositaire et la communauté.

## Tenure coutumière

Le droit de feu, le droit de hache ou le droit de sabot qui détermine les formes d'appropriation des espaces et des ressources dans les sociétés traditionnelles africaines en général et sénégalaises en particulier ne s'appliquent pas aux sites sacrés. La famille dépositaire ou la famille gardienne des fétiches n'exerce pas un droit de propriété sur le site mais elle est délégataire de tous les droits de

contrôle et de gestion du site en vertu d'un pacte passé avec le génie maître des lieux. Hors des sites sacrés par contre, le régime des terres relève de la loi 64-46 du 17 juin 1964 portant sur le domaine nationale. Les terres et leurs ressources, à l'exception des forêts classées et des aires protégées, font partie des zones de terroirs administrées par le Conseil Rural, qui détient le droit d'affectation et de désaffectation sur elles.

Parmi les «Forces» du système de tenure coutumière on peut citer la reconnaissance de l'autorité d'un lignage fondateur et sa légitimité, qui renforcent la cohésion sociale autour des mêmes valeurs culturelles et des mêmes croyances ainsi que le facteur de la dissuasion mystique et la mise en place de mécanismes permettant la reconstitution de la ressource, tels que le repos biologique, les prélèvements sélectifs.... Cependant quelques «faiblesses» peuvent être soulignées, notamment une rigidité des règles d'accès fixées par les familles dépositaires et une faible valorisation de la ressource (valorisation sociale uniquement). Il est important de relever cependant que la tenure coutumière se heurte à trois facteurs, notamment :

- les religions révélées (islam et christianisme) dont les enseignements et les dogmes ont fortement pénétré les sociétés et s'opposent aux croyances traditionnelles et à leurs règles de fonctionnement,
- l'école moderne, qui enseigne des notions qui remettent en cause certaines croyances, et du coup certaines formes de représentations de l'environnement et de ses ressources.
- le système capitaliste qui promeut la valeur économique des ressources au détriment de la valeur sociale et culturelle.



Mangagoulack (F. Nimal)

# Options stratégiques & Perspectives

Pour agir  
et  
changer

## Options stratégiques

Des méthodes traditionnelles séculaires ont permis aux populations riveraines des sites naturels sacrés de préserver l'intégrité des écosystèmes et de conserver durablement les espèces végétales et animales qu'ils abritent. Les autorités publiques reconnaissent l'apport des savoirs traditionnels à la conservation de la biodiversité et envisagent d'intégrer les SNS dans leur dispositif de conservation. Les sites sacrés et certaines pratiques relatives à ces lieux sacrés ou à certaines espèces emblématiques peuvent révéler des éléments de gestion traditionnelle pouvant enrichir le contenu d'une bonne gouvernance des aires protégées conventionnelles<sup>3</sup>.

Les populations qui vivent autour de ces SNS et les pouvoirs publics en charge de la conservation de l'environnement et des ressources naturelles militent désormais en faveur d'un rapprochement entre le système conventionnel et le système traditionnel de conservation.

Plusieurs options se présentent à cet effet :

- une institutionnalisation des SNS qui se fera nécessairement par leur intégration au Système National de Conservation, c'est-à-dire par l'érection officielle de ces sites en aires marines protégées conventionnelles (AMP) ;
- la reconnaissance du statut communautaire pour les SNS et la reconnaissance des familles dépositaires, qui devra aller de pair avec la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel spécifique pour leur gestion ;
- le développement d'un statut intermédiaire qui consisterait à mettre en place un système mixte de gestion impliquant les structures traditionnelles et les structures modernes, basé sur un cadre formel de gestion où le rôle et la place de chaque partie seraient clairement définis.

Une intégration des deux systèmes ouvrirait aux SNS des opportunités considérables, notamment une reconnaissance juridique, une possibilité d'entrer dans des réseaux de partenariat aux niveaux régional ou international capables de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, l'intégration permettrait au système national de bénéficier des outils traditionnels en matière de conservation. Le maintien des SNS hors du système national conventionnel de conservation peut assurer l'intégrité de la sacralité et du patrimoine culturel traditionnel (croyances, rites et symboles), la gouvernance des sites et de leurs ressources par des mécanismes traditionnels n'étant pas remise en cause.

## Perspectives

Afin d'assurer l'intégration réussie des SNS et du système national de conservation, l'adoption d'une approche graduelle et concertée est nécessaire, notamment pour :

- promouvoir des études permettant d'affiner les connaissances sur les SNS à travers une cartographie et une caractérisation plus détaillées ;
- favoriser un dialogue profond avec les populations en contact avec les SNS pour identifier les formes d'intégration les plus adéquates et qui tiennent compte du droit à la gouvernance des ressources au sein de leurs terroirs, pour le plein respect et l'amélioration des conditions de vie des usagers ;
- impliquer les partenaires dans cette approche et définir un cadre simplifié des interventions ;
- sensibiliser les intervenants à la nécessaire synergie des programmes et projets dédiés à ces espaces ;
- assurer une plus grande visibilité des SNS.

**“De la collaboration réussie entre le système national et le système traditionnel de conservation des ressources naturelles découlera un attrait supplémentaire à la préservation de la biodiversité des paysages littoraux et au développement des communautés locales qui y vivent.”**

<sup>3</sup> Ndiaye et Diagne 2010